

RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION

Assemblée générale du 18 mai 2017

En cette année d'abrogation tant attendue de la loi du 3 janvier 1969, je suis tout particulièrement ravi de partager avec vous le rapport moral de notre Fédération, que j'ai l'honneur et le plaisir de présider.

Les salariés de la Fnsat viennent de vous exposer une synthèse, trop réductrice car trop synthétique, de la grande diversité des actions réalisées toute au long de l'année 2016. Des travaux actuellement en cours seront discutés cet après-midi, avec les administrateurs qui ont bien voulu en assurer le pilotage et que je remercie vivement : tout d'abord, la dématérialisation des démarches dans l'accès aux droits, ensuite, la culture comme levier d'actions dans nos associations.

Ces actions s'inscrivent dans une année exceptionnellement favorable, au moins sur le papier des textes officiels pour les Gens du voyage et je suis fier de la contribution que la FNASAT, son directeur et les associations y ont apporté par leur engagement tenace depuis des années. Une fois n'est pas coutume, c'est un regard de satisfaction que je souhaite tout d'abord vous livrer sur les évolutions de l'action publique. Satisfaction teintée de la prudence qu'appelle notre longue expérience et l'exigence de nos responsabilités.

Je pense tout particulièrement à l'abrogation de la loi du 3 janvier 1969, qui enfermait depuis quarante-huit ans les gens du voyage dans un statut discriminatoire et indigne de la promesse française de liberté et d'égalité. Pour mémoire, la Fnsat a affirmé dès 2012 sa préférence pour un projet de loi visant uniquement l'abrogation de la loi du 3 janvier 1969, plutôt qu'une proposition englobant différentes questions ayant trait aux gens du voyage. Pour la force du symbole, mais également pour éviter de ternir cette pleine reconnaissance de citoyenneté par des débats nécessairement clivants et, l'histoire nous l'a trop souvent montré, pas toujours respectueux.

En dernier recours à une volonté parlementaire ankylosée, c'est suite à une suggestion de la Fnsat que cette mesure d'abrogation a été intégrée à la loi Égalité et Citoyenneté, promulguée le 26 janvier dernier 2017.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette mesure, tout à la fois juste mais aussi source de nombreuses clarifications à venir, avec une exigence que nous devons

partout répéter : l'égalité en droit ne se conjugue pas avec l'uniformité imposée des modes de vie et d'habiter. C'est bien la diversité qui fait la richesse et la vitalité d'une société toujours en mouvement.

Je pense bien sûr, à l'hommage national qui a été rendu par le président de la République aux nomades internés en France entre 1940 et 1946, à Montreuil-Bellay le 29 octobre 2016. Nous avons demandé une reconnaissance par le plus haut sommet de l'État et sans aucune ambiguïté. Pleinement satisfaits sur ces deux points, nous saluons l'action de la France. Elle a enfin posé les bases solides d'une politique mémorielle, qui si elle reste à inventer, devra adjoindre d'indispensables travaux de recherche, une politique ambitieuse de préservation de lieux de mémoire et beaucoup de pédagogie.

Ce sont ici deux avancées majeures, historiques, dont il ne faut sous-estimer ni la portée symbolique ni les leviers qu'elles autorisent dans nos actions à venir.

Au-delà, je pense à la réforme de la domiciliation qui nous donne un socle redéfini pour favoriser l'élection de domicile des gens du voyage partout en France, pour faciliter l'accès égal à tous les droits civils, civiques, sociaux, mais aussi pour repenser nos services de plateformes d'accès aux droits. Un travail collaboratif est engagé autour des outils nécessaires, que nous soutiendrons.

Enfin, la redynamisation de la Commission nationale consultative des gens du voyage a pu confirmer des possibilités de concertation et d'interpellation, que nous avons pleinement saisies. Depuis les échanges autour du décret de création de cette nouvelle Commission, la Fnasat a systématiquement participé aux travaux de cette Commission, dans sa formation plénière ou en groupe de travail, en prenant soin d'y associer des adhérents. Il faut souligner l'importance de l'engagement de Dominique Raimbourg, dont je tiens à saluer ici la constance en faveur des gens du voyage.

Si le cadre d'intervention se trouve ainsi éclairci, il reste à s'en saisir résolument pour travailler à la pleine reconnaissance des gens du voyage, à leur inscription dans tous les champs de l'action publique et dans tous les territoires. Nous savons que seule notre vigilance permettra cette inflexion, tant les gens du voyage restent à l'écart de pans entiers de l'action publique.

La réforme de la domiciliation ou la loi Égalité et Citoyenneté nous rappellent que l'appréhension des gens du voyage dans les politiques publiques reste encore et toujours fortement cantonnée aux politiques sociales et sécuritaires. Nous connaissons également trop bien les effets néfastes de politiques toutes tournées vers la seule notion d'accueil de populations assignées à la qualité de continuel itinérants.

L'affirmation du droit à un mode d'habiter choisi s'accompagne de celle d'inscriptions territoriales anciennes, qui doivent être reconnues et prises en compte par tous les acteurs publics dans leurs champs de compétence. La mobilité ne doit plus être opposée à l'ancrage et ces deux réalités doivent trouver des réponses appropriées et articulées.

Pour cela, nous rappelons qu'il est essentiel que tous les départements ministériels soient mobilisés. Ni la Commission nationale ni la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement qui en assure le secrétariat, ne sont en

capacité de pallier les manques d'impulsion, de coordination et de pilotage déplorés par la Cour des comptes. Nous continuerons sans relâche à tenter de le faire entendre au nouveau Gouvernement.

Cela exige la prise en compte des trois temps incontournables pour une égale place des gens du voyage dans l'agenda politique et administratif : tout d'abord, celui de la documentation et de la capitalisation des données, ensuite celui de la programmation, notamment budgétaire, et enfin, le temps de la mise en œuvre d'actions spécifiques ou prenant explicitement en compte les gens du voyage.

Que ce soit au niveau local ou national, la Fnasat et ses adhérents participent sans contexte à ces trois piliers de l'action publique.

Sur la plan national, la Fédération est clairement identifiée et a systématiquement répondu aux demandes de nature diverse pour amplifier le nombre des initiatives ou pour en affiner la pertinence. Les sollicitations qui nous parviennent, la prise en compte de nos avis, témoignent du crédit accordé à l'expertise que nous développons.

Cette expertise est bien celle des adhérents de la Fédération, de vous toutes et tous, acteurs bénévoles et salariés. Elle est le fruit de vos réflexions, en commissions, groupes de travail, rencontres régionales ou nationales. Elle provient de votre connaissance irremplaçable des réalités, de vos interpellations, de votre dynamisme.

Pour poursuivre et donner plus de force à nos actions, il nous faudra développer davantage encore nos partenariats, de manière à couvrir un spectre plus ambitieux des thématiques qui entourent les situations vécues par les gens du voyage.

Dès 2017, une convention avec le ministère de la Santé devrait permettre de perpétuer le Programme national de médiation en santé jusqu'alors piloté par l'ASAV et de créer un pôle d'appui et de ressources sur la santé à la Fédération.

Le travail sur la connaissance de notre public, son histoire, sa culture s'amplifie avec les manifestations régulières portées par la médiathèque Mattéo Maximoff et l'association Patriia.

Pour vitaliser davantage encore ce réseau, nous poursuivons une dynamique engagée pour décliner à l'échelle régionale des espaces d'échanges, de mutualisation et d'interpellation. Votre participation importante aux rencontres régionales témoigne de votre intérêt et la dynamique engagée en Nouvelle-Aquitaine en confirme la pertinence.

Je sais votre déception de ne pas voir votre Fédération davantage pro-active sur ce point. Mais vous le savez trop bien, nos moyens sont fortement contraints et de toute évidence insuffisants pour se hisser à la hauteur des enjeux et de vos légitimes attentes. C'est pourquoi cette déclinaison régionale ne sera possible qu'avec l'engagement de tous.

Je saisis cette occasion pour remercier toute l'équipe de la Fnasat qui a su cette année encore se mobiliser, faire preuve d'abnégation et de compétence. Je me réjouis de sa stabilité, qui renforce encore le socle de nos expertises reconnues, la qualité de nos partenariats.

Après cette année d'avancées significatives et génératrices d'espoir, mais en gardant à l'esprit tant de déclarations sans lendemain, je mesure combien le rôle qui est le vôtre reste primordial pour le maintien de fragiles liens sociaux, pour l'égalité de tous dans les préoccupations de nos autorités. Je mesure tous les jours à quel point vous palliez aux carences de l'action publique, malgré un soutien souvent dérisoire des services de l'État ou des collectivités.

On prête à Aristophane l'affirmation selon laquelle *il n'y a pas de moyen pour polir le hérisson*. Ce dont je suis certain, c'est qu'il n'y a pas de moyen pour tarir notre volonté collective de lutter contre les poches d'exclusion, de considérer les plus éloignés des frontons des mairies, de leur rendre des droits qui leur sont trop souvent confisqués.

Pour tout cela, je vous renouvelle mes chaleureux remerciements.

Laurent El Ghazi,
Président.

